

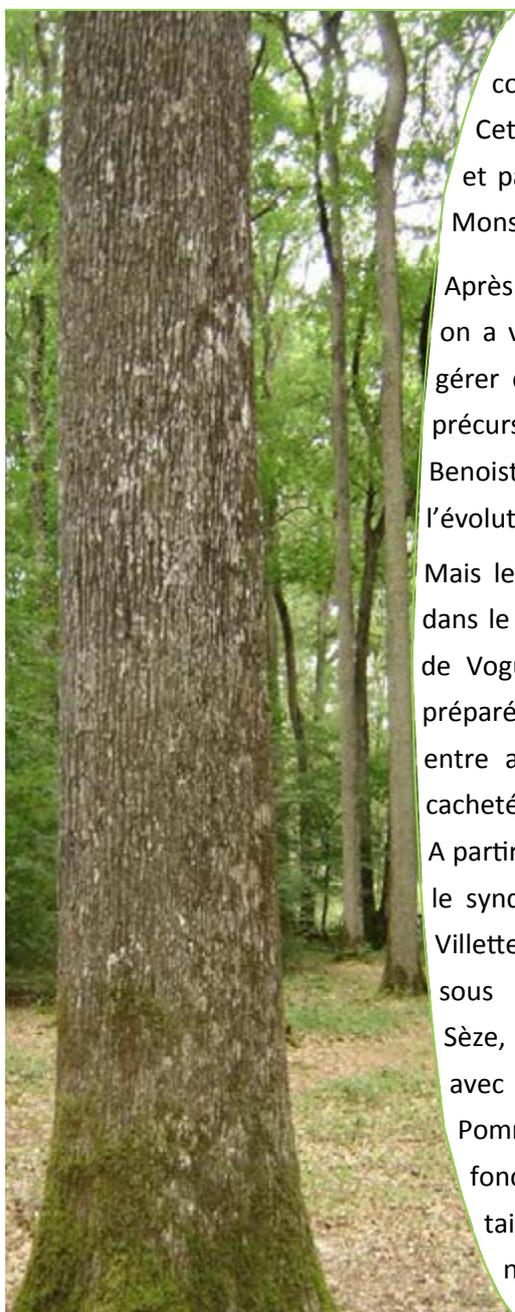
Georges de Montlaur  
Président d'Unisylva



## ÉDITORIAL

L'AVENIR  
DE NOS  
FORÊTS

### «Mieux valoriser et sécuriser la commercialisation de vos bois»



Cela reste et a toujours été l'un des objectifs principaux de nos coopératives.

Cette histoire a commencé dans les années 1900, par le Cher et par la Nièvre avec les syndicats de propriétaires forestiers dont Monsieur de Montsaunin fut l'un des instigateurs.

Après la crise de 1929, les scieries locales étant parfois défaillantes, on a vu naître les premières coopératives forestières pour créer et gérer des scieries pour mieux valoriser les bois des adhérents. Ces précurseurs ont été Monsieur d'Aramon dans le Cher et Monsieur Benoist d'Azy dans la Nièvre. Mais ces initiatives n'ont pas résisté à l'évolution des marchés de l'après guerre.

Mais le mouvement coopératif a repris un nouvel essor notamment dans le Cher, au cours des années 1970 sous l'impulsion de Monsieur de Vogüé assisté de Monsieur Farinotti. Des ventes groupées bien préparées et exécutées à la criée au rabais, ont déjoué les ententes entre acheteurs qui avaient perturbé les ventes par soumissions cachetées.

A partir de 1980, le nombre de coopératives augmente, en liaison avec le syndicalisme. Dans l'Allier et le Puy-de-Dôme avec Messieurs de Villette et Croizat, dans le Limousin sous l'impulsion de Monsieur de Sèze, dans le Cantal et le Forez avec Messieurs Vernhol et de Pommerol. Les modes de fonctionnement s'adaptent à la taille des propriétés et à la nature des peuplements, (suite p 2)

#### FAITS MARQUANTS

- ◆ Marchés des bois au 1<sup>er</sup> trimestre 2014
- ◆ Assurance forestière
- ◆ DEFI forêt
- ◆ Remboursement forfaitaire TVA
- ◆ Assemblées générales en région

des offres de services complètent l'activité vente. Les marchés évoluent, le nombre de scieries diminue mais leur taille augmente notamment pour les résineux. Dans le même temps, le coût des prestations augmente plus vite que le prix de vente des bois. La proportion de propriétaires non résidents augmente, les contraintes administratives aussi. Il faut s'adapter. A partir de 2000, les acheteurs demandent de nouveaux services tels que les contrats d'approvisionnement qui mettent à la charge des coopératives l'exploitation et le transport, diminuent les frais d'achats pour les scieries de petits bois et de bois de trituration.

Il faut s'organiser, s'adjoindre des compétences. Le commerce international devient une composante incontournable.

Ces changements nous ont conduits à opérer des groupements dont UNISYLVA a été la concrétisation

dans le centre de la France. Sa mise en œuvre a demandé des efforts à tous. Mais elle a permis à Monsieur de Boncourt, notre directeur, de mettre en œuvre une stratégie bois de chauffage : bois bûche, plaquettes forestières, granulés bois avec Biosylva à Cosne-sur-Loire.

Ces développements permettent encore de valoriser des produits dont la récolte est nécessaire à la sylviculture de nos forêts et qui répondent à la demande du marché.

C'est ainsi qu'en plagiant Virgile « *Arma virumque cano Trojae qui primus ab oris* »<sup>1</sup> ■

(1) « Je chante les efforts et les hommes qui les premiers ont servi vos forêts ».

Georges de Montlaur  
Président d'Unisylva



## MARCHÉS DES BOIS AU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2014

*La forte demande enregistrée au dernier trimestre 2013 se poursuit ...*

La demande en matière première de la profession est très active suite aux très mauvaises conditions météorologiques des mois de décembre, janvier et février. Ce qui permet aux propriétaires forestiers d'obtenir des prix qui tendent à se rapprocher de ceux d'avant crise (en particulier pour les bois présentés bord de route). Pour honorer leurs commandes, les industriels sont ainsi prêts à payer plus cher afin de garantir un approvisionnement immédiat.

Mais c'est surtout la rapidité de cette progression qui interpelle. En effet, il faut revenir à 1989 pour voir une tendance haussière aussi rapide.

Dans les feuillus, cette fermeté des prix profite surtout aux chênes comportant des bois à merrains (destinés à la tonnellerie). Pour les bois de qualité moindre, les achats sont souvent plus sélectifs.

Pour les résineux, la demande en grumes de douglas, mélèzes et épicéas destinée à la construction reste active. Elle est soutenue par des effets de stock et de prix des produits connexes (déchets) de scieries qui profitent principalement aux bois blancs.

On note une confirmation de l'intérêt du marché pour le pin laricio, notamment à forte proportion de qualité tranchage.

Les cours des autres pins restent quant à eux stables ■



Les ventes groupées réalisées par votre coopérative depuis septembre 2013 ont un nombre d'inventus très faible (< 5 % du volume) avec un nombre de soumissions moyen par lot de 5.



### Calendrier des Ventes Groupées 2014

19/06 : Bourges (18)  
03/07 : Saint Vaury (23)  
25/09 : Cosne-sur-Loire (58)  
9/10 : Montmarault (03)  
20/11 : Cheverny (41)

## RESTE-T-IL DE BONNES RAISONS DE NE PAS ASSURER SES FORÊTS EN 2014 ?

*Sylvassur : une assurance adaptée à vos forêts*

Consciente des risques encourus par les propriétaires forestiers du fait de la multiplication des aléas climatiques, la Fédération des Syndicats des Forestiers Privés de France (FFPF) a développé une nouvelle solution d'assurance Incendie-Tempête des forêts privées appelée « SYLVASSUR », distribuée par la société de courtage VERSPIEREN.

Devant les enjeux, les Coopératives Forestières au niveau national, parmi lesquelles votre coopérative UNISYLVA, ont noué un partenariat avec la fédération FFPF pour inciter les sylviculteurs à assurer leur patrimoine forestier et les informer des caractéristiques de ce nouveau contrat.

Il est clair qu'en cas de sinistre majeur à venir (type tempêtes de 1999 ou 2009), les pouvoirs publics ne pourront plus dédier les sommes importantes qui ont été consacrées à la reconstitution des forêts durant la dernière décennie. Le recours à une assurance devient donc une condition indispensable d'une bonne gestion de votre patrimoine.

**Le contrat d'assurance SYLVASSUR présente un certain nombre d'avantages :**



- assurance à la carte : possibilité d'assurer tout ou partie de votre forêt,
- formule de souscription du capital sur pied au réel ou intégrant une valeur d'avenir,
- tarifs très compétitifs par rapport aux assureurs traditionnels,
- modalités d'indemnisation simples.



UNISYLVA a spécialisé dans chacune de ses agences, un interlocuteur parmi son personnel technique, apte à pouvoir répondre à vos interrogations. UNISYLVA a de plus mis en place une offre de « service conseil assurance SYLVASSUR » auprès de ses adhérents souhaitant étudier la question. Cette prestation de conseil technique est destinée à faciliter la bonne décision d'assurance = évaluation financière de la valeur assurable des parcelles, échelle de risques, simulation de tarification indicative du projet de contrat, transmission des éléments nécessaires au dossier définitif de souscription. Le coût de cette prestation, est étudié au plus juste pour correspondre aux seuls temps passés par nos techniciens à la constitution de ces dossiers ; il pèsera fort peu par rapport aux enjeux financiers concernés.

Nos adhérents sont donc invités à prendre contact sur ce thème avec leur agence UNISYLVA habituelle.

Bien entendu, la souscription définitive d'un contrat auprès de la compagnie d'assurance, sur la base des éléments techniques fournis par UNISYLVA, restera votre décision exclusive et sera réalisée par vous-même directement auprès des services de la fédération FFPF ou de la société de courtage.

### **LES COTISATIONS ASSURANCE DÉDUCTIBLES DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU !**

La reconduction du dispositif d'exonération fiscale DEFI Forêt pour 2014 permet de déduire 76 % des cotisations d'assurance tempête de votre impôt sur le revenu et ce, dans la limite d'un plafond de montant par hectare assuré de : 7,20 €/ha pour 2013, 2014 et 2015. Pour les Groupements Forestiers, la réduction d'impôt s'applique à la fraction de cotisation d'assurance tempête (au prorata des droits du bénéficiaire au sein du Groupement).

**Ce dispositif représente une possibilité exceptionnelle de financement : les organisations nationales professionnelles de la forêt privée, votre syndicat et votre coopérative UNISYLVA ont ainsi tout mis en œuvre pour que vous agissiez. N'attendez plus !**



## Excellente nouvelle : prolongation du DEFI Forêt !

Nous invitons nos adhérents à recourir à cette exonération !



Remarque : pour les non adhérents ces valeurs sont de 18 % avec une surface de 10 ha d'un seul tenant ■

Pour plus d'information demandez notre fiche fiscale n° 1/2014 consacrée au DEFI FORET

Contact : sophie.farinotti@unisylva.com

Cette exonération fiscale préférentielle pour les adhérents des coopératives agréées organisations de producteurs traduit la reconnaissance des pouvoirs publics de l'efficacité de l'action des regroupements des coopératives forestières comme UNISYLVA

## Remboursement forfaitaire de la TVA

Pour les propriétaires qui ne sont pas assujettis à la TVA, il est possible de récupérer forfaitairement un montant de TVA égal à 3,68 % de vos ventes de bois encaissées en 2013. Ce versement est bien utile pour compenser la TVA que vous facturent vos fournisseurs. Si vous êtes concernés, vous avez reçu pour cela une attestation établie par UNISYLVA à joindre à votre déclaration ■

## Assemblées générales ordinaires 2014 : venez nombreux !

Les Assemblées Générales des sections régionales d'UNISYLVA sont l'occasion pour nos adhérents de prendre connaissance, dans des conditions conviviales, **des activités de leur coopérative, de la filière et d'exprimer leurs attentes par des questions aux administrateurs.**

**Régions Bourgogne et Centre :** les Assemblées Générales Ordinaires se dérouleront simultanément le **vendredi 23 mai 2014** à proximité de **Cosne-sur-Loire (Nièvre)**. L'après-midi sera consacré à la **visite de l'usine de production de granulés énergie BIOSYLVA**. Cette usine, filiale d'UNISYLVA, a débuté sa fabrication fin 2013 et doit produire à terme 150 000 tonnes de granulés par an et générer 145 emplois directs et indirects. Vous pourrez découvrir le cycle de production des granulés de la collecte de la matière première jusqu'à l'ensachage.

**Région Limousin :** l'Assemblée Générale Ordinaire se déroulera le **Vendredi 6 juin 2014** à Pierre-Buffière (87). L'après-midi sera consacré à une visite d'un chantier bois énergie à Saint Jean de Ligoure (87).

**Région Auvergne :** l'Assemblée Générale Ordinaire se déroulera le **Vendredi 13 juin 2014** à Saint-Flour dans le Cantal (15) ■



Siège social : 44, avenue de la Libération  
CS30260 - 87 007 LIMOGES Cedex 1

Téléphone : 05 55 77 00 81

Retrouvez nous sur notre site Web !  
[www.unisylva.com](http://www.unisylva.com)



### PUBLICATION

Directrice de la publication :  
Sophie Farinotti  
16, avenue Henri Laudier  
18 000 Bourges

Tél : 02 48 70 45 60

Photos : UNISYLVA